



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Sébastien BERNARD
Rana CHALLAH
Charlotte PARION

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Criminologie et Droit

Bachelier en Droit

Haute École Libre Mosane (HELMo)

8 juillet 2024

Table des matières

Criminologie et Droit : Haute École Libre Mosane.....	3
Synthèse	4
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	8
Critère A.....	9
Critère B.....	11
Critère C.....	13
Conclusion	15
Droit de réponse de l'établissement.....	16

Criminologie et Droit : Haute École Libre Mosane

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Droit dans le cadre du *cluster* « Criminologie et Droit ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par deux membres de la Cellule exécutive, a réalisé une visite *in situ*, le 11 décembre 2023 à la Haute École Libre Mosane. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Droit, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Sébastien Bernard, expert pair, président du comité
- Rana Challah, experte de l'éducation
- Charlotte Parion, experte étudiante

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Le degré de maturité de la démarche qualité dont témoignent la complétude du dossier d'avancement ainsi que le suivi de chaque recommandation émise lors de l'évaluation initiale et de chaque élément du plan d'action
- Le maintien d'un niveau d'exigence élevé par le corps professoral au bénéfice d'une formation dont la qualité est reconnue par le monde professionnel
- Le sentiment de satisfaction globale exprimé par les représentants des étudiants qui saluent une direction et des professeurs à l'écoute
- Le bon fonctionnement des conseils de cursus
- La rénovation du programme d'enseignement entré en vigueur en 2021 dont les réformes sont appréciées
- L'offre linguistique et le développement de mobilités internationales de courte durée
- La plateforme e-learning dont la richesse et la convivialité sont perçues positivement
- La prise en compte des parcours individuels en fonction des PAE
- L'amélioration de la coordination pédagogique
- La richesse des dispositifs d'aide à la réussite

FAIBLESSES PRINCIPALES

- L'inefficience de la communication sur les dispositifs d'aide à la réussite et les mobilités internationales qui limite leur utilisation
- L'augmentation des effectifs qui ne s'accompagne pas d'une augmentation du nombre de diplômés
- Un sous-dimensionnement de certains locaux (cafétéria, lieux de vie collectifs, certaines salles, rareté des prises)
- Un absentéisme des étudiants, facteur d'un manque de rationalité dans l'utilisation des ressources
- La persistance de problèmes matériels récurrents (qualité de l'équipement informatique, wifi, réseau)
- La perception par les étudiants d'un moindre dynamisme du cursus droit par rapport à d'autres sections cursus abrités sur ce campus, par exemple du point de vue des événements ou visites organisés
- L'inégalité d'encadrement qu'entraîne l'investissement variable des promoteurs dans le suivi des TFE

OPPORTUNITÉS

- Le maintien d'une demande soutenue d'étudiants disposant d'une formation juridique adaptée aux évolutions du monde du droit

MENACES

- L'augmentation du nombre d'étudiants qui crée une dégradation des conditions d'études concernant l'occupation des locaux

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- 1 Mieux communiquer sur les dispositifs d'aide à la réussite.
- 2 Valoriser les séjours courts à l'international dans le cursus des étudiants.
- 3 Veiller au déploiement du nouveau système d'évaluation des enseignements par les étudiants de façon à ce que son informatisation favorise un taux de réponse exploitable.
- 4 Institutionnaliser un lieu d'échange périodique avec le monde professionnel et les *alumni*.
- 5 Dans le prolongement du groupe de travail créé, repenser le suivi des TFE afin de limiter l'inégalité résultant de l'investissement variable des promoteurs.
- 6 Réfléchir à la perte d'assiduité observable dans de nombreux enseignements et imaginer des méthodes pédagogiques permettant d'y remédier.
- 7 Développer les moments d'échanges entre enseignants sur leurs préoccupations pédagogiques.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

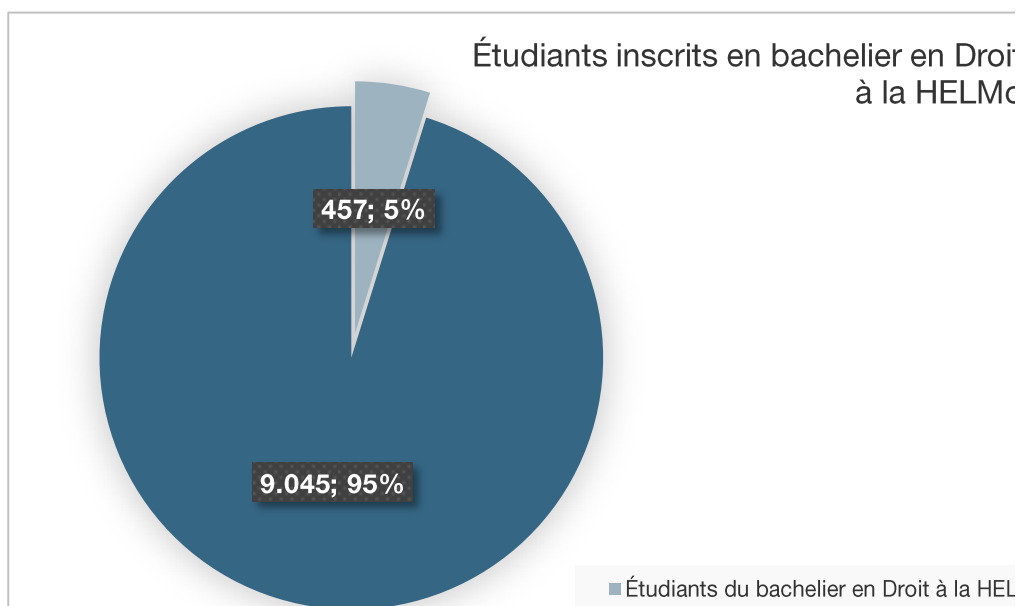
La Haute École Libre Mosane (HELMo) résulte de la fusion en 2008 de deux hautes écoles (la Haute École Mosane d'Enseignement Supérieur et l'Institut Supérieur d'enseignement Libre Liégeois) et relève du réseau libre confessionnel.

L'établissement comporte cinq départements (économique et juridique, paramédical, pédagogique, social et informatique et technique) et dispense 50 formations de type court ou long et six spécialisations. Ces dernières sont réparties, selon le département concerné, sur quatre campus et six implantations.

Le département économique et juridique organise, outre le bachelier en Droit, sept autres bacheliers (Assistant de direction, Comptabilité, Assurances et gestion du risque, *International business*, Coopération internationale, Marketing et Technico-commercial) et trois masters (Expertise comptable et fiscale, Gestion publique et *Sales management*).

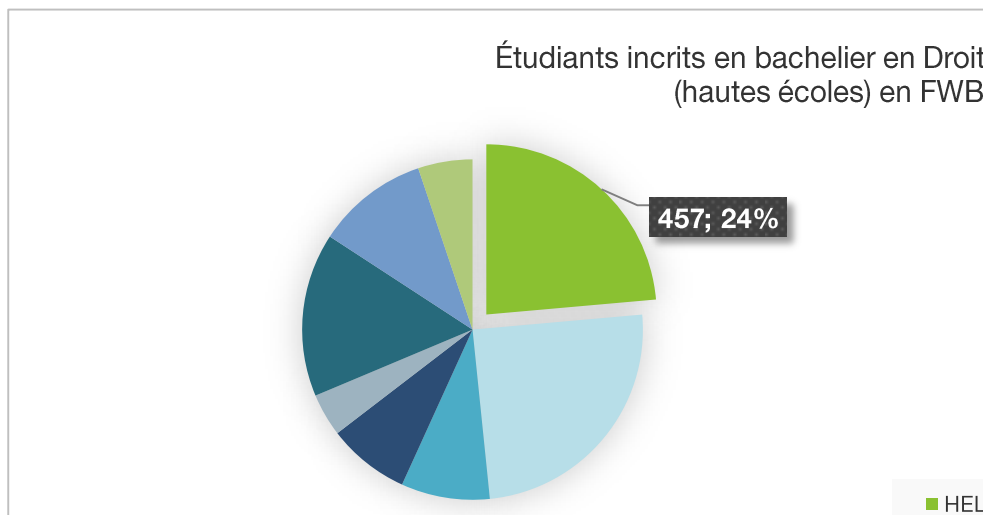
Le bachelier en Droit est organisé sur le Campus Guillemins depuis le mois de janvier 2018.

En 2021-2022, le bachelier en Droit comptait 457 étudiants, soit 5 % de la population étudiante totale de HELMo².



² Source : ARES, base de données SATURN. Année de référence : 2021-2022.

Ces 457 étudiants du bachelier en Droit de HELMo représentent, par ailleurs, 24 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 1.937 étudiants pour l'ensemble des hautes écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)³.



³ *Idem.*

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

L'environnement dans lequel est dispensé le bachelier en Droit de HELMo a connu d'importantes modifications depuis l'évaluation initiale ayant eu lieu en 2017-2018. Outre la réforme du décret Paysage et le bouleversement provisoire lié à la crise sanitaire en 2020-2021, quatre évolutions principales propres à l'établissement peuvent être citées :

- le déménagement, en 2018, sur le Campus Guillemins à Liège, dans des locaux plus modernes que les précédents, mais qui souffrent déjà d'une forme de saturation, en particulier du point de vue des lieux de vie collectifs ;
- l'augmentation continue des effectifs du bachelier en Droit qui atteint environ 450 étudiants en 2023 ;
- la refonte du programme ayant eu lieu en 2021 qui, après validation de l'ARES, a consisté à mettre en oeuvre certaines innovations (notamment la création d'une unité d'enseignement (UE) « Fondamentaux du droit » en bloc 1 et l'institution de parcours différenciés en bloc 3) ;
- la participation de HELMo au processus d'évaluation institutionnelle pilote au terme duquel la Haute École a obtenu un avis global positif qui la dispense des évaluations de programme organisées par l'AEQES. Dans le but revendiqué de ne pas interrompre une procédure déjà entamée, l'établissement a toutefois fait le choix de soumettre volontairement le bachelier en Droit à l'évaluation continue AEQES étant donné que celui-ci avait connu six ans plus tôt son évaluation initiale.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 HELMo a produit un dossier d'avancement qui témoigne, à l'occasion de la présente évaluation continue du bachelier en Droit, de la maturité de sa démarche qualité. Le caractère réellement réflexif et la complétude de ce dossier (par exemple, l'intérêt des annexes retraçant l'enquête menée auprès des diplômés ou les échanges avec les représentants du monde professionnel) méritent d'être salués.
- 2 L'établissement décrit clairement les rôles respectifs des différents acteurs qui interviennent dans le processus qualité. En ce qui concerne les étudiants, l'établissement s'appuie sur les délégués qui participent à un conseil de cursus dont le fonctionnement paraît efficace. Il s'avère toutefois d'organiser ces réunions à des horaires propices à la présence du plus grand nombre possible d'enseignants, y compris lorsque ceux-ci disposent également d'une autre activité professionnelle.
- 3 HELMo a bénéficié au cours des dernières années d'une stabilisation de sa gouvernance qui a eu un impact très positif pour assurer le suivi des projets engagés et créer un esprit d'équipe.
- 4 La réforme du programme du bachelier en Droit qui a eu lieu en 2021 s'est faite à l'issue d'un processus participatif associant un grand nombre de parties prenantes.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 5 Il existe une bonne articulation entre les plans (stratégique et post-audit institutionnel) de la Haute École ainsi que ceux du département et du cursus Droit, ce qui témoigne d'une bonne insertion de ces derniers dans leur environnement institutionnel.
- 6 Toutes les recommandations formulées lors du rapport d'évaluation initiale sont suivies à l'aide d'un classement qui évalue de façon pertinente leur degré de réalisation en attribuant à chacune d'elles l'un des quatre statuts suivants : garanti, avancé, en développement, émergent. De la même manière, la réalisation du plan d'action établi à la suite de l'évaluation est analysée afin d'être actualisé.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 7 Les procédures d'amélioration continue (rencontres régulières avec les étudiants par exemple) sont bien décrites dans le dossier d'avancement et les entretiens ont montré qu'elles étaient réellement mises en œuvre. Leur communication au sein de l'établissement est en revanche perfectible.

RECOMMANDATIONS

- 1 Veiller à la participation du plus grand nombre possible d'enseignants, y compris lorsque ceux-ci disposent également d'une autre activité professionnelle, aux conseils de cursus.
- 2 Mobiliser les canaux de communication pertinents pour que les parties prenantes concernées disposent d'une meilleure connaissance des procédures d'amélioration continue et de leurs résultats.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Pertinence du programme

- 1 La formation dispensée au sein du bachelier en Droit de HELMo se caractérise par le maintien, par le corps professoral, d'un niveau élevé d'exigence au bénéfice d'une formation dont la qualité est reconnue par le monde professionnel. Les connaissances juridiques des diplômés sont appréciées, mais les *soft skills* font parfois défaut sur le terrain professionnel. Une capacité rédactionnelle défailante est également perceptible.
- 2 Pour leur part, les représentants des étudiants expriment un sentiment de satisfaction globale à l'égard de la formation qui leur est dispensée, saluant une direction et des professeurs à l'écoute.
- 3 Une modification du programme a eu lieu en 2021 après validation par l'ARES. Son élaboration s'est faite à l'issue de comparaisons et de consultations nombreuses. Ses principales réformes (création d'une UE « Fondements du droit », création de parcours différenciés en bloc 3) sont jugées pertinentes même si les parcours différenciés sont parfois perçus comme présentant des niveaux de difficulté inégale.
- 4 Deux langues (anglais, néerlandais) sont proposées ainsi qu'une offre de mobilités internationales convaincante, notamment des séjours de courte durée (par exemple pour participer à un concours de plaidoiries à l'étranger). Ces séjours de courte durée mériteraient d'être reconnus dans le cursus des étudiants concernés alors que ce n'est pas le cas actuellement en dépit de l'investissement que cela représente pour eux.
- 5 HELMo s'appuie sur une plateforme *e-learning* dont la richesse et la convivialité sont perçues positivement.

Cohérence du programme

- 6 Alors qu'il s'agissait d'une préoccupation majeure lors de l'évaluation initiale, la coordination pédagogique semble s'être améliorée, notamment à la faveur de l'organisation d'épreuves communes qui ont permis d'établir des ponts entre des matières différentes et aux enseignants de davantage communiquer entre eux.

Efficacité et équité du programme

- 7 L'augmentation des effectifs ne s'accompagne pas d'un accroissement du nombre de diplômés. Si cette situation témoigne d'un niveau d'exigence maintenu pour l'obtention du diplôme, cette augmentation en début d'année contribue à une

dégradation des conditions d'études en raison d'un sous-dimensionnement de certains locaux (cafétéria, lieux de vie collectifs, certaines salles, rareté des prises électriques). Les entretiens ont permis au comité de prendre connaissance de deux perspectives susceptibles d'améliorer la situation : le départ programmé de 600 étudiants en informatique du Campus Guillemins et l'existence d'une courbe démographique qui devrait amorcer une diminution de la population étudiante selon les projections faites par les autorités.

- 8 Le manque d'assiduité d'un nombre important d'étudiants lors des cours est constaté. Cet absentéisme, s'il compense les sureffectifs, favorise un manque de rationalité dans l'utilisation des ressources, certains cours et classes se faisant *de facto* à petits effectifs au bout de quelques semaines.
- 9 Si le déménagement sur le Campus Guillemins du cursus Droit en 2018 a permis de bénéficier de locaux plus modernes, il a été rapporté au comité la persistance de problèmes matériels récurrents (lenteur du réseau wifi dû à la surcharge) qui dégradent les conditions d'études.
- 10 L'inefficience de la communication sur les mobilités internationales et les dispositifs d'aide à la réussite limite leur utilisation. C'est notamment le cas des dispositifs d'aide à la réussite qui ne sont pas propres au cursus Droit pour lesquels une meilleure publicité devrait être faite.
- 11 De gros progrès ont été réalisés pour prendre en compte des parcours individuels en fonction des programmes annuels des étudiants (PAE), même si les horaires des examens suscitent toujours des plaintes pointant leur concentration.
- 12 Il existe une offre de formation continue à destination des enseignants, mais le dispositif semble peu attractif dans la mesure où il consiste en un catalogue générique de formations éloigné des besoins (non recensés précisément) des enseignants. Parallèlement à la formation, la multiplication de moments d'échanges entre enseignants est considérée comme utile et même nécessaire.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mieux communiquer auprès des étudiants sur tous les dispositifs d'aide à la réussite, y compris ceux qui ne sont pas spécifiques au cursus Droit.
- 2 Réfléchir aux moyens de développer les compétences transversales des étudiants afin de favoriser leur insertion professionnelle.
- 3 Valoriser les séjours courts à l'international dans le cursus des étudiants afin d'inciter ces derniers à en effectuer.
- 4 Dans le prolongement du groupe de travail créé, repenser le suivi des TFE afin de limiter l'inégalité résultant de l'investissement variable des promoteurs.
- 5 Réfléchir à la perte d'assiduité observable dans de nombreux enseignements et imaginer des méthodes pédagogiques plus diversifiées permettant d'y remédier.
- 6 À côté des formations existantes, proposer des moments d'échanges entre enseignants sur leurs préoccupations pédagogiques (exemples : ateliers de co-développement, séminaires, etc.)

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Les valeurs de la Haute École sont clairement exprimées. L'emboîtement des différents plans de l'établissement paraît pensé et harmonieux.
- 2 La diffusion de la qualité au sein de l'établissement s'appuie sur des services tels que la cellule qualité qui fait partie du service de Développement institutionnel. C'est notamment cette cellule qui supervise l'élaboration des différents plans et dossiers d'avancement.

Implication des parties prenantes

- 3 Les délégués des étudiants sont réellement impliqués dans la vie de la filière : les conseils de cursus paraissent fonctionner de manière satisfaisante.
- 4 Jusqu'à présent laissé à la discrétion de chaque enseignant, un nouveau dispositif informatisé d'évaluation des enseignements par les étudiants est sur le point d'être déployé de manière généralisée. Il consistera en des enquêtes systématiques ; le fait qu'il soit en cours d'élaboration n'a pas permis au comité de l'évaluer, mais ce dernier attire l'attention sur le fait que l'informatisation est susceptible d'entraîner une baisse du taux de réponse.
- 5 Les représentants du monde professionnel sont interrogés à l'occasion d'une réforme du cursus ou de manière plus informelle, à l'occasion par exemple de jurys de TFE. Le fait que 40% des enseignements soient dispensés par des enseignants exerçant également une autre activité professionnelle contribue à cette ouverture sur le monde des professionnels du droit. Il n'existe en revanche pas d'instance organisant systématiquement ces échanges avec le monde professionnel. Le même constat peut être dressé s'agissant des *alumni*.

Adéquation entre les valeurs et la qualité

- 6 Au sein de HELMo, la qualité est bien prise en compte, en particulier à l'occasion d'une évaluation ou d'une réforme ; elle est également développée de manière individuelle par des enseignants motivés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Veiller au déploiement du nouveau système d'évaluation des enseignements par les étudiants de façon à ce que son informatisation favorise un taux de réponse exploitable.
- 2 Institutionnaliser un lieu d'échange périodique avec le monde professionnel et les *alumni*.
- 3 Réfléchir à mettre en place des recherches collaboratives ou des recherches-actions pour favoriser les échanges entre les enseignants et les professionnels.

Conclusion

Solidement implantée au sein de HELMo, la démarche qualité irrigue le cursus droit. La complétude du dossier d'avancement ainsi que le suivi de chaque recommandation émise lors de l'évaluation initiale témoignent ainsi de cette maturité. La Haute École tire parti du maintien d'un niveau d'exigence élevé par le corps professoral au bénéfice d'une formation dont la qualité est reconnue par le monde professionnel. Il en résulte un sentiment de satisfaction globale exprimé par les représentants des étudiants qui saluent une direction et des professeurs à l'écoute. Les recommandations formulées en 2018 lors de l'évaluation initiale du bachelier en Droit ont été en grande partie suivies et les modifications apportées au programme en 2021 l'ont été dans le cadre d'un processus marqué par de bonnes pratiques en matière d'évaluation continue.

Droit de réponse de l'établissement



Evaluation continue
Criminologie et Droit
2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond

Nom, fonction, date et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité


Direction Cours 21/06/24

Nom, date et signature du coordonnateur de l'autoévaluation


Guillaume Denoye 21/06/24